

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Administration du spectacle vivant

- La formulation des activités et des compétences s'effectue en référence à un cadre artistique et culturel. Il contient des dimensions de vision, de représentation, de création, de partage auxquelles s'associent bien entendu des gestes professionnels remarquables répondant à la fois à des objectifs artistiques et à des objectifs opérationnels.
- Les termes employés sont les termes métier tels que des experts l'utilisent dans leurs activités quotidiennes et dans un usage pédagogique vis-à-vis de tout public.
- La mise en situation reconstituée est privilégiée car elle permet de répondre à la fois au cadre artistique et aux besoins opérationnels.
- Les critères rendent compte des exigences vis-à-vis des attendus de production/livraison comme de la qualité d'expression et de communication de la personne.

Le descriptif comprend une présentation :

- Des blocs « transversaux »
- Des blocs « métier »

Blocs « transversaux »

N° du bloc de compétence	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
1	Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
2	Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.
3	Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère 	Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

N° du bloc de compétence	Intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
4	Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	<p>Chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.</p>

Blocs « métier »

Référentiel d'activités <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	Référentiel de compétences <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	Référentiel d'évaluation <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
— Bloc 1 — ANALYSER LA FAISABILITÉ D'UN PROJET DE SPECTACLE			
A1 – Identifier les enjeux et les contraintes de production d'un spectacle	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la demande artistique afin de proposer une traduction budgétaire du projet de spectacle. - Réaliser une étude de faisabilité afin de définir les orientations à prendre. - Identifier les moyens (humains et logistiques) nécessaires à la réalisation qualitative du projet de spectacle en s'appuyant sur les intentions artistiques 	<u>Mise en situation professionnelle</u> Réaliser un dossier à partir d'un projet de spectacle Objectif : rédiger et présenter un rapport écrit faisant état d'une analyse de faisabilité d'un projet de spectacle La présentation est réalisée sur un format écrit et oral devant un jury composé de professionnels	<u>Qualité de l'analyse dramaturgique et de la présentation</u> Le dossier fait état d'une compréhension des enjeux esthétiques et économiques Compréhension de la demande artistique et traduction de celle-ci dans un environnement donné Compréhension de l'environnement dans lequel s'inscrit le projet Cohérence de la formalisation du projet au regard de la demande
— Bloc 2 — ÉLABORER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'UN ARTISTE, D'UNE COMPAGNIE, D'UN LIEU DE SPECTACLE			
A2 – Élaborer une stratégie de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Examiner l'ensemble des propositions, des désirs et des possibles afin de conseiller et de guider les choix artistiques dans un contexte budgétaire déterminé - Traduire les choix artistiques en stratégies de développement à moyen et long terme afin d'inscrire l'artiste, la compagnie ou le lieu dans un avenir professionnel viable - Conseiller et accompagner les artistes ou les compagnies dans la création de leur entreprise culturelle (choix juridique, social et fiscal) afin garantir la faisabilité du projet - Analyser les différentes dimensions d'une carrière artistique afin de mieux appréhender les enjeux de développement professionnel et construire une stratégie adaptée aux caractéristiques du projet. 	<u>Mise en situation professionnelle</u> Rédiger un projet de développement pour un artiste, une compagnie ou un lieu de spectacle Objectif : Rédiger et présenter un projet écrit faisant état du développement d'un artiste, une compagnie ou un lieu de spectacle dans un contexte économique donné. La présentation est réalisée sur un format écrit et oral devant un jury composé de professionnels	<u>Qualité de la réalisation présentée</u> Conception du projet de développement en définissant ses caractéristiques et en les traduisant en termes de moyens et de budget. Capacité à proposer des solutions en adéquation avec chacun des besoins ou expressions artistiques dans les contraintes fixées. Capacité à s'inscrire dans la durée et à se projeter dans un environnement

A3 – Élaborer le montage budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer le montage budgétaire afin de garantir l'équilibre financier du projet - Nommer les postes budgétaires afin de mesurer le travail de mise en œuvre et de quantifier les différents besoins (matériaux, matériel, humains, logistiques...) - Rechercher des financements par la rédaction de dossiers de demande de subvention, de cofinancements issus du mécénat ou de cofinancements liés aux procédures d'appels à projets afin d'optimiser la faisabilité du projet. 		<p>professionnel cohérent par rapport au projet</p> <p>Cohérence dans l'identification des différents partenaires privés et publics et dans leur mobilisation</p> <p>Capacité à construire et formaliser une pensée dans le cadre de la définition d'un projet</p>
A4 – Participer à l'élaboration des stratégies de promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'élaboration d'un budget de promotion - Contribuer à l'organisation de la communication, la promotion, de la commercialisation afin de rendre visible, lisible, partageable le projet artistique ou le projet de spectacle - Coordonner tous les interlocuteurs : partenaires professionnels, organismes professionnels, les médias, les prestataires afin de participer à la promotion d'un projet - Construire des partenariats stratégiques afin de contribuer au développement et à la pérennisation des projets - Accompagner la mise en place de coproductions avec les institutions ou les entreprises culturelles afin d'ancrer le projet dans un réseau professionnel 		
— Bloc 3 — ACCOMPAGNER ET DIRIGER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PROFESSIONNEL D'UN ARTISTE, D'UNE COMPAGNIE, D'UN LIEU DE SPECTACLE			
A5 – Représenter un artiste, une compagnie ou un lieu	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et entretenir des réseaux et des partenariats avec des acteurs culturels et institutionnels pertinents afin d'inscrire le projet dans un environnement professionnel adapté 	<u>Mise en situation professionnelle</u> Coordonner et diriger la mise en œuvre d'un projet artistique	<u>Qualité de la réalisation présentée</u> Mobilisation des ressources humaines internes et externes nécessaires à la bonne réalisation du projet
A6 – Gérer les budgets	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'avancement d'un projet, son adéquation avec le cahier des charges, le budget et les délais de réalisation afin de s'assurer de sa faisabilité - Gérer administrativement, juridiquement et financièrement un projet afin d'en sécuriser les différentes étapes et d'en vérifier la conformité réglementaire 	Objectif : Mettre en œuvre un projet de spectacle ou un projet de programmation La présentation est réalisée dans le cadre d'une présentation de spectacle ou d'un stage professionnalisant	Cohérence des actions à mettre en œuvre Respect des réglementations et codes du travail
A7 – Manager des équipes	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et mobiliser des équipes afin d'assurer la réalisation d'un projet - Coordonner les différents intervenants en rédigeant les cahiers des charges, et travailler en équipe afin de garantir la mise en œuvre du projet 		Respect et suivi des budgets alloués au projet Négociation des termes de contrats (auteur, concepteur, réalisateur, comédien,

A8 – Rédiger et assurer le suivi des éléments juridiques du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier l'inscription de l'artiste auprès de tous les organismes professionnels (SACEM/SACD/SPEDIDAM/ADAMI/Congés spectacles...) afin de respecter les règles juridiques en vigueur - Respecter le cadre réglementaire (administratif ou de sécurité) spécifique au projet afin de garantir sa faisabilité. 		technicien, etc.), des conventions de coproduction et des accords de production.
— Bloc 4 — GERER LA PRODUCTION D'UN SPECTACLE			
A12 – Élaborer un calendrier de mise en œuvre de production et de tournée	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un calendrier de production afin de garantir la possibilité de tournée au regard de la diversité des lieux accueillants le spectacle - Contacter et engager le personnel lié à la production afin de s'assurer de la présence de l'ensemble de l'équipe dans la durée. - Déterminer le nombre de personnel nécessaire à la réalisation afin d'établir un planning et un budget de production - Connaître la réglementation en vigueur en France et dans le monde afin d'organiser des tournées à l'étranger 	<p><u>Mise en situation professionnelle</u></p> <p>Élaborer la production d'un spectacle et son organisation de la création à la tournée</p> <p>Objectif : Concevoir la production d'un projet de spectacle et son exploitation dans différents lieux de spectacles</p> <p>La présentation est réalisée dans le cadre d'une présentation de spectacle ou d'un stage professionnalisant</p>	<p><u>Qualité de la réalisation présentée</u></p> <p>Respect et suivi des budgets alloués au projet.</p> <p>Négociation des termes de contrats (auteur, concepteur, réalisateur, comédien, technicien, etc.), des conventions de coproduction et des accords de production.</p> <p>Anticipation sur les contraintes de l'adaptation du projet de spectacle aux différents lieux de tournée.</p> <p>Organisation et négociation du plan de tournée en considérant les équipes et les temps de déplacements, répétitions et montages</p> <p>Capacité à établir un dossier de production comprenant une fiche technique</p>
A13 – Gérer le planning et le budget de production	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer le planning de production afin de garantir sa faisabilité - Contacter et engager le personnel lié à la production afin de s'assurer de la présence de l'ensemble de l'équipe dans la durée - Suivre l'enveloppe budgétaire de la production afin de garantir sa faisabilité 		
A14 – Créer le dossier de production	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir toutes les informations afin de permettre l'exploitation et la reprise éventuelle du spectacle 		